

Bruno Kant  
1, allée Madeleine  
92220 Bagneux

A Monsieur Thierry Reveneau  
Juge pour enfant  
Tribunal pour enfants  
179-191, avenue Joliot-Curie  
92020 Nanterre  
Bagneux, le 18 novembre 2006

Vos réf. : secteur 6, affaire 605/0336 (Assistance éducative)  
Lettre ouverte

Monsieur le juge,

Veillez trouver ci-joint deux articles que j'ai publié sur Internet :

- le 13 novembre 2006, 1 page
- le 14 novembre 2006, 2 pages

L'article du 13 fait référence au 20 novembre 2006, la journée internationale des droits de l'enfant, ainsi qu'à une lettre ouverte – pli RAR – qui parvient au conseil d'administration de la Caisse d'Epargne région Lorraine.

L'article du 14 reprend un extrait du Républicain Lorrain du même jour dont j'apporterais une édition papier pour l'audience en votre cabinet, ce 23 novembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le juge, en l'expression de ma plus haute considération.

« In Deutschland beschwert man sich stark über meine "Excentricitäten." Aber da man nicht weiß, wo mein Centrum ist, wird man schwerlich darüber die Wahrheit treffen, wo und wann ich bisher "excentrisch" gewesen bin. »

Nietzsche Brief an Carl Fuchs,  
Nizza (France), 14. Dezember 1887.

14 novembre 2006 - **La grand-mère de Sébastien assigne l'État**

Il y a encore eu report, voir à la suite de l'article du Républicain Lorrain. Prochaine audience à Paris 13ième en décembre puis délibéré en janvier 2007 ? Les journalistes sont impatients.

JUSTICE

La grand-mère de Sébastien assigne l'État

Nicolas BASTUCK.

Paru le : 14-11-2006

Républicain Lorrain

**"Un doute légitime sur l'impartialité du juge", "une inimitié manifeste", "l'intérêt de l'enfant systématiquement ignoré"...** Dans l'assignation qu'elle a lancée contre l'État pour "fonctionnement défectueux des services de la justice", Mireille Millet, qui poursuit son "combat" pour récupérer la garde son petit-fils, ne mâche pas ses mots. Audience jeudi.

**La loi ne permet pas de mettre directement en cause un magistrat mais c'est bien "l'intégrité" et "les méthodes" du juge des enfants de Nanterre que la grand-mère de Sébastien met aujourd'hui en cause**, à travers la procédure pour "faute lourde" qu'elle a lancée contre l'État et qui sera plaidée jeudi, devant le tribunal d'instance de Paris. **"Par son attitude, depuis le début, ce juge a agi au détriment des intérêts de l'enfant, en violation des conventions internationales", plaidera son avocat, qui cite la Convention internationale sur les droits de l'enfant de l'ONU (1989).** "Ce texte impose que dans toutes les décisions qui le concernent, "l'intérêt supérieur de l'enfant" doit être "une considération primordiale". Or, s'agissant de ce petit garçon, les décisions successives de placement du juge ont toutes été prises au mépris de son état psychologique et physique", observe Me Antoine Fittante.

"Tiers dignes de confiance", Mireille Millet et son époux ont, durant près de huit ans et jusqu'en 2003, élevé seuls leur petit-fils, à Tiercelet, l'état de santé de la mère et les visites épisodiques de son père ne permettant pas de lui assurer une éducation suivie. "Jusqu'au jour où, brutalement, Sébastien a été retiré de ce cadre paisible pour être confié à son papa qui l'avait demandé. Face au refus de l'enfant, la décision fut exécutée de force. La suite est connue: tentatives de suicide, anorexie et, finalement, échec de la mesure éducative mise en place", relate Me Fittante.

### **"Persistance dans l'erreur"**

Petit bout de femme impavide et obstinée, Mireille Millet n'a pas toujours été très diplomate. Estimant son petit-fils "en danger", elle profite des grandes vacances pour "récupérer" l'enfant, qu'elle cache un temps chez des amis. Ce qui lui vaudra quelques jours de prison, en décembre 2003. "Le juge de Nanterre décide alors de le placer dans un foyer de la région parisienne", rappelle Me Fittante. Qui joint à son dossier les petits mots que le garçonnet fait alors passer "en douce" à sa mamie. "Mémé, pépé, vous me manquez, j'étouffe", écrit-il. "Si ça continue, je me suiciderai", se désespère-t-il un autre jour. Devant les médias, Mireille Millet pique des colères noires. "Ce qui n'a fait que braquer le juge, qui s'est entêté dans l'erreur comme s'il avait pris ma cliente en grippe et fait de ce dossier une affaire personnelle", dénonce Me Fittante.

En 2005, le juge suspend tout contact entre Sébastien et ses grands-parents. L'enfant maigrit à vue d'œil. Nouvelle mesure d'assistance éducative: cette fois, Sébastien est renvoyé chez sa mère. "Sous tutelle, en proie à de graves troubles du comportement, celle-ci n'est toujours pas en mesure d'assumer seule l'éducation de son fils", assure Me Fittante. Les grands-parents ont bien demandé à ce que l'autorité parentale leur soit déléguée mais le TGI de Briey a jugé la demande "irrecevable". "Sébastien a aujourd'hui seize ans et ma cliente craint pour son avenir", témoigne l'avocat, qui évoque un "immense gâchis".

Jeudi, à l'audience, il réclamera un euro symbolique de dommages et intérêts.

Comme je l'écrivais avant hier au juge pour enfant de Nanterre, « **les services publics ne sont pas toujours merveilleux.** » En effet, l'audience au tribunal de Paris 13ième, mémé Mireille contre l'Etat, devait avoir lieu ce 16 novembre mais les avocats seront en grève et il s'ensuit donc un ultime report. D'autre part, la situation est depuis quelques temps beaucoup plus complexe et sensible, le juge concerné, Mme Anne Valentini, a même pris un avocat en plus de celui de l'agent judiciaire du Trésor ce qui fût le motif du précédent report.

Jeudi les avocats seront en grève car ils réclament une augmentation de l'indemnisation que leur verse l'Etat pour défendre les clients à faibles ressources qui touchent l'aide juridictionnelle. Dans la foulée quelques juges seront en grève, réclamant eux aussi plus de moyens.

Un jour, peut être, des voies de Justice et de recours et des contrôles en France ? Mais malgré les carences du dispositif, selon TéléObs du 11 novembre, il faudrait y croire, certains projets et acteurs de l'univers socio judiciaire se situeraient bien au XXIème siècle. Si je devais retourner à la cour d'appel de Versailles et vu mes progrès dans mes recherches, ce sera non sans références aux pratiques judiciaires préhistoriques telles qu'antérieures au XIIIème siècle ; en mai dernier je me référais encore au XVIIIème siècle et ses lettres de cachets, pratiques qui se seraient perdues au millénaire dernier. Les juges détesteraient l'histoire et la sociologie du droit, le droit comparé...

Au passage et dans la continuité de « internat et séparations », les rapt de mineurs et leur lavage de cerveau, je relève une fois encore combien Monsieur Richard Josefsberg de l'OSE France paraît engagé au sein de sa communauté. C'est surprenant pour un directeur d'un établissement d'une association déclarée d'utilité publique et agréée - mais non contrôlé - par des institutions prétendues républicaines et laïques : « familles d'accueil, maisons d'enfants ».

En France, environ 170 000 enfants sont aujourd'hui placés, TéléObs ne le dit pas dans son article. Certains avocats et des juges réclament des moyens mais le placement d'enfants, la rupture des relations parents-enfant, c'est ce qui profite le plus aux ONG : de 60 à 130 et même jusqu'à 450 euro par jour, par enfant. Les travailleurs sociaux seraient neutres et non arbitres, juges et parti au procès...

Concernant ma fille Justine, je pense que le juge Anne Valentini a fait une erreur en confiant les mesures d'investigations puis de placement et enfin d'IEO à Madame ainsi qu'à Monsieur Richard Josefsberg de l'OSE France. En tous cas, l'article 1200 du code de procédure civile prévoirait bien que les convictions philosophiques et religieuses du mineur et de sa famille doivent être respectées, je ne peux donc que douter de la neutralité du dispositif eu égard au contenu de mon propre dossier. De mon point de vue, plus encore, le dispositif qui a happé Justine lui est hostile, il m'apparaît franchement défailant, partial, sectaire et donc même corrompu.

**- Report, les avocats sont en grève -**

13 novembre 2006 - **L'UNICEF, avec le soutien de la Caisse d'Epargne...**

La Caisse d'Epargne région Lorraine me doit toujours des renseignements et ce malgré une intervention plutôt ferme du juge des tutelles. « **Inconnu** » **est intervenu sur les comptes bancaires de la maman de Justine** et l'agence et le service succession concernés ne m'ont jamais répondu à ce sujet.

**En aucun cas « Inconnu » n'avait à intervenir sur ces comptes**, je suis l'administrateur légal des biens de Justine. Je ne sais même pas quelles ont été les transactions effectuées sur ces comptes, rien qu'un unique virement vers le compte de Justine ?

**J'interroge à nouveau cette banque** car le juge des tutelles ne manquera pas de me demander un jour quelles ont été les suites de mes différentes démarches.

« L'UNICEF, l'Association des Maires de France (AMF) avec le soutien de la Caisse d'Epargne (partenaire officiel et fondateur) font un effort pour les droits des enfants, ceux-ci seraient universels, agissez dans votre ville. »

Lundi 20 novembre 2006 : journée internationale des droits de l'enfant  
Publié le 7 novembre 2006

« Écoutons les enfants ! », c'est l'appel lancé par l'UNICEF France, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2006, qui marquera le 16e anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Légitime incarnation de cette Convention, l'UNICEF France se mobilise avec ses comités départementaux, le réseau des « Villes amies des enfants » et des centaines de milliers d'enfants et de jeunes, en organisant partout en France une journée d'information, de sensibilisation et de solidarité autour du respect des enfants et de leurs droits.

(...)

**- Qui est intervenu sur ces comptes bancaires ? -**